Accusé de réception en préfecture
001-210100277-20220329-delib_20220304-DE
Date de télétransmission : 08/04/2022
Date de réception préfecture : 08/04/2022

Département de l'Ain

Commune de Balan

Délibération du conseil municipal
Séance du 29 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf mars à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le vingt-deux mars deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents : Patrick MÉANT, Véronique DOCK, Patrick BOUVIER, Catherine FRANGIONE, François FERRETTI, Corinne VILLARDIER, Stéphane PONTHIEU, Éliane MARTINS, Jean-Michel HALET, Yolande AFFRE, Sébastien BUSSY, Marie-Claire LIORET, Michel TROSSELLY, Noémie BIMOZ, Pierre BOUVIER, Bérengère MULLER, Vincent MAILLET, Valérie VILLARD, Jean-Pierre BURGHARDT, Jessie MEAN, Laurent ROGNARD, Claudine CHALLAND et François GERENTET.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Corinne VILLARDIER a été nommé secrétaire de séance.

2022-03-04 : Adoption du compte de gestion 2021 – Budget général Commune.

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur MOISSON Alain, trésorier, pour l'année 2021,

CONSIDÉRANT la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur MOISSON Alain, trésorier, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité,

ADOPTE le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, présenté par le Trésorier, visé et certifié par le Trésorier Payeur Général et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2021.

Le 29 mars 2022

Patrick MÉANT,
Le Maire